

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale Documents officiels Soixante-treizième session Supplément n° 1



Assemblée générale

Documents officiels Soixante-treizième session Supplément n° 1 A/73/1

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

Chapitre			Page	
I.	Introduction			
II.	L'activité de l'Organisation			
	A.	Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable	11	
		1. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	11	
		2. Partenariats	13	
		3. Financement du développement durable	13	
		4. Technologie	14	
		5. Jeunes	15	
		6. Tirer parti de la mobilité internationale grâce au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	16	
		7. Forêts	17	
		8. Intensifier nos efforts	17	
	B.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales	18	
		1. Prévention des conflits et pérennisation de la paix	18	
		2. Adaptation des instruments à de nouveaux types de conflit	18	
		3. Efficacité des partenariats et des collaborations	22	
		4. Les femmes et la paix et la sécurité	22	
		5. Les jeunes, la paix et la sécurité	23	
		6. Appui renforcé de l'Organisation aux processus nationaux et intergouvernementaux	23	
	C.	Développement de l'Afrique	24	
	D.	Promotion et protection des droits de l'homme	27	
		1. Protection des droits de l'homme dans le cadre de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité	27	
		2. Améliorer la protection des droits de l'homme et concourir à l'élargissement de l'espace démocratique et au développement	27	
	E.	Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire	30	
	F.	Promotion de la justice et du droit international	31	

18-12137 3/42

		1.	Appui aux autorités judiciaires nationales	31
		2.	Cours et tribunaux internationaux	31
		3.	Promotion du droit international	32
	G.	Dés	sarmement	33
	Н.	Coı	ntrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme	34
		1.	Contrôle des drogues	34
		2.	Prévention du crime	35
		3.	Lutte contre le terrorisme international	35
Ш.	Rer	force	er l'Organisation	37

Chapitre I

Introduction

- 1. Si je repense à l'activité de l'Organisation des Nations Unies depuis le début de mon mandat il y a près de deux ans, je constate une fois encore que c'est dans sa capacité à rassembler, à proposer des idées, à stimuler l'action et à trouver des solutions que réside le principal atout de l'Organisation. Comme les problèmes rencontrés de nos jours revêtent de plus en plus souvent une dimension mondiale, le multilatéralisme est plus important que jamais.
- 2. La Charte des Nations Unies est la boussole morale qui nous guide pour promouvoir la paix, préserver la dignité humaine, assurer la prospérité et faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit. On trouvera exposés dans le présent rapport les principaux faits nouveaux et les grandes tendances observées pendant l'année écoulée, durant laquelle l'Organisation s'est efforcée d'accomplir des progrès au regard de ces objectifs.

De l'importance d'un bilan honnête et réaliste

3. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai formé le vœu que l'année 2017 soit une année de paix. Mais force est de constater que la paix reste aujourd'hui un idéal lointain. Les conflits se sont enlisés, sur fond de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire ; les inégalités se sont creusées ; l'intolérance a gagné du terrain ; la discrimination à l'égard des femmes ne faiblit pas et les changements climatiques se font de plus en plus fortement sentir. Face à pareilles gageures, nous devons être unis et faire montre de courage pour engager le monde sur la voie d'un avenir meilleur. En ma qualité de Secrétaire général, je me suis notamment fixé pour objectif de mettre un terme aux souffrances de par le monde, ou tout du moins de les alléger, en posant les fondements de la stabilité. Je me suis efforcé d'exercer mes bons offices, d'améliorer notre capacité de médiation et de mettre l'accent sur la prévention. J'ai aussi lancé une vaste réforme pour adapter l'Organisation au XXI^e siècle.

Relever les grands défis mondiaux

- 4. Au début de mon mandat, j'ai recensé plusieurs défis qu'il faudra relever si l'on veut que les ambitions de la Charte deviennent réalité. Nous avons accompli des progrès dans certains domaines, mais il en est d'autres dans lesquels des crises complexes continuent d'éloigner toute perspective d'amélioration.
- 5. Désormais bien ancrée, la mondialisation présente des avantages considérables, mais le nombre de ceux qui en récoltent les fruits est encore trop faible, et des millions de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui offre un cadre intégré et universel, est notre contribution à une mondialisation juste, ne laissant personne de côté. Le lancement des objectifs de développement durable a donné lieu à une action coordonnée des États Membres et de la société civile destinée à réduire la pauvreté et édifier des sociétés pacifiques, prospères et inclusives. Grâce à la réforme du système de développement des Nations Unies, entreprise la plus ambitieuse des dernières décennies, l'Organisation des Nations Unies sera mieux placée pour aider les États Membres à atteindre ces objectifs.
- 6. Si l'on veut ne laisser personne de côté, l'égalité des femmes et des hommes est une question cruciale, mais les progrès dans ce domaine restent souvent lents et, dans

18-12137 5/42

certaines régions du monde, les protections juridiques et les droits accusent même un recul. L'écart salarial femmes-hommes est de 23 %, preuve que les inégalités ont la vie dure. Les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale et lorsque tout leur potentiel de savoir-faire reste sous-exploité ou méprisé, c'est l'humanité tout entière qui en pâtit.

- 7. L'Organisation des Nations Unies doit être le fer de lance des efforts engagés pour donner davantage de moyens aux femmes et aux filles du monde entier. L'année écoulée a vu deux grandes premières, puisque la parité femmes-hommes a été atteinte à la fois dans le Conseil de direction qui m'entoure et parmi les coordonnateurs résidents, qui sont les principaux responsables de l'action menée en matière de développement durable sur le terrain. Si tous nos efforts de réforme visent à favoriser l'égalité des femmes et des hommes, c'est pour une raison toute simple : il y va de notre intérêt à tous femmes et hommes.
- 8. Je continue de considérer l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles comme une priorité, et j'ai nommé une Défenseuse des droits des victimes, que j'ai chargée de placer les droits et la dignité au cœur des efforts que nous déployons, tant en matière de prévention que dans le cadre de nos interventions. Nous prenons aussi des mesures sans précédent pour empêcher le harcèlement sexuel et appliquer une tolérance zéro.
- 9. Au Secrétariat, j'ai créé six nouveaux postes au sein du Bureau des services de contrôle interne pour constituer une équipe de spécialistes qui s'occuperont de toutes les enquêtes concernant des affaires de harcèlement sexuel. Nous avons accéléré et simplifié les procédures en vigueur afin de recevoir les plaintes pour harcèlement sexuel, de les traiter et d'y donner suite sous trois mois.
- 10. Grâce à l'ouverture d'une nouvelle ligne d'assistance téléphonique accessible 24 heures sur 24, le personnel du Secrétariat peut désormais signaler en toute confidentialité les cas de harcèlement sexuel et demander conseil. Une enquête sera aussi menée auprès du personnel du Secrétariat pour nous permettre de mieux comprendre la nature du problème et de bien en prendre la mesure.
- 11. À l'échelle du système, une base de données a été créée pour que tous ceux dont il est avéré qu'ils se sont livrés à des actes de harcèlement ne puissent pas être engagés par une autre entité des Nations Unies. Nous avons aussi entrepris d'harmoniser les politiques et principes en vigueur et de diffuser les meilleures pratiques.
- 12. La frontière technologique ne cesse d'être repoussée. L'intelligence artificielle, le génie génétique et le cyberespace transforment chaque jour un peu plus notre mode de vie et nos habitudes de travail. Nous devons savoir tirer parti de ces avancées rapides tout en nous prémunissant contre leurs répercussions imprévues et leur face obscure. J'ai donc créé un Groupe de haut niveau sur la coopération numérique pour nous y aider.
- 13. Les effets des changements climatiques sont ressentis dans le monde entier et c'est la survie même de l'humanité qui est en jeu. Il est scientifiquement prouvé depuis longtemps déjà que l'activité humaine exerce sur l'écosystème climatique une influence, dont les effets ne font qu'empirer. L'élévation du niveau de la mer représente un véritable péril pour les villes côtières, les nations insulaires de basse altitude et les deltas fragiles. Dans l'Arctique, il risque bientôt de ne plus y avoir de glace en été, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour les peuples autochtones et les espèces marines. Nous devons nous montrer plus résolus à infléchir la courbe des émissions d'ici à 2020. Malheureusement, nous sommes en train de nous laisser dépasser par la situation, car les changements climatiques sont plus rapides que nous.

- 14. L'Accord de Paris sur les changements climatiques est une manifestation importante de la volonté collective de limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2 degrés Celsius, aussi proche que possible de 1,5 degré. Au 20 juillet 2018, l'Accord avait été ratifié par 179 parties qui, prises ensemble, étaient responsables de près de 90 % des émissions de gaz à effet de serre, ce dont on peut se féliciter. Encore faut-il que les pays tiennent leurs promesses en prenant des mesures de lutte contre les changements climatiques à l'échelle nationale. Les villes, les régions, les territoires et les entités privées apportent leur pierre à l'édifice en se fixant des cibles ambitieuses. Je compte convoquer un sommet en 2019 pour tirer parti de cette dynamique.
- 15. La mobilité humaine a atteint des niveaux records, provoquant tensions politiques, tragédies humaines et aggravation de la xénophobie. L'adoption du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et celle du pacte mondial sur les réfugiés seront donc déterminantes pour le renforcement de la coopération internationale nécessaire pour assurer la sécurité des personnes en déplacement et préserver leur dignité.
- 16. La menace d'un recours aux armes de destruction massive pèse de nouveau sur l'humanité. Si les tensions nucléaires entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée se sont atténuées, l'existence même des armes nucléaires ne laisse d'être préoccupante, tout comme est profondément inquiétante l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Nous devons relancer le désarmement et nos efforts doivent concerner tous les types d'armes, aussi bien les armes légères que les agents neurotoxiques ou encore les nouvelles armes faisant appel à des technologies de pointe. En mai 2018, j'ai lancé un programme en faveur du désarmement dans l'espoir de sauver des vies et de permettre aux prochaines générations de vivre dans un monde plus sûr. Nous disposons de nombreux moyens d'action : maîtrise des armements, non-prolifération, interdictions, restrictions, mesures de confiance, voire, dans certains cas, élimination des armes. Il est indispensable de faire respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de relancer les pourparlers en vue de réduire le nombre de ces armes dangereuses et de les éliminer. Le désarmement a un rôle décisif à jouer dans l'action entreprise pour préserver la sécurité des êtres humains dans le cadre des efforts de prévention des conflits et de réduction de la violence.
- 17. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus souvent déployées dans des situations qui se caractérisent par leur grande instabilité et où l'idée même de paix est absente. Il n'est pas rare que les Casques bleus y soient pris pour cibles et tués. Si, dans le passé, les opérations de maintien de la paix ont à maintes reprises permis d'assurer la paix et de protéger les civils, leur avenir est à présent menacé. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix, pour que nous renouvelions et renforcions l'appui que nous apportons collectivement aux activités de maintien de la paix. Cette initiative a pour but de définir et de faire respecter un ensemble d'engagements réciproques concrets entre le Secrétariat et les États Membres en ce qui concerne la dimension politique, la consolidation de la paix, les résultats à atteindre et les partenariats, de manière à ce que les opérations de maintien de la paix puissent faire fond sur les progrès accomplis au fil des 70 dernières années et à ce qu'elles soient en mesure de relever les défis de plus en plus complexes que connaît le monde contemporain.
- 18. Le respect des droits de l'homme demeure un impératif mondial. À cet égard, droits de l'homme et souveraineté nationale ne sont pas antinomiques, bien au contraire : lorsque les droits de l'homme sont respectés, chaque personne peut pleinement contribuer à la société et œuvrer ainsi au développement sous tous ses aspects, ce qui vient renforcer l'assise de la souveraineté nationale.

18-12137 **7/42**

- 19. Il existe de nombreux foyers de tension, souvent liés entre eux, en plusieurs endroits du monde où conflits et tensions hypothèquent la sécurité et le bien-être des populations. Dans la région du Moyen-Orient, bon nombre de problèmes doivent être réglés d'urgence : le conflit entre Palestiniens et Israéliens, pour lequel il faut de toute urgence trouver un accord reposant sur une solution des deux États ; les conflits qui touchent le Yémen et la République arabe syrienne, créant d'abominables souffrances ; les troubles qui secouent la Libye ou encore la menace que constitue encore l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). En Afrique, la stabilité est compromise par les conflits prolongés au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Quant à l'Europe, elle est le théâtre d'un regain des rivalités héritées de la guerre froide et une inquiétante vague nationaliste s'abat sur le continent.
- 20. Le terrorisme est un fléau mondial qui exige une action coordonnée à l'échelle mondiale. J'ai convoqué la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres dans le dessein de faire avancer la coopération multilatérale et j'ai créé au sein du Secrétariat un Bureau de lutte contre le terrorisme pour plus d'efficacité.

À problèmes mondiaux, stratégies mondiales

- 21. L'adoption de stratégies mondiales passe par la conclusion de partenariats entre les États Membres, les organisations régionales et internationales et la société civile. En plus de rendre possible l'échange d'idées et de mesures, les partenariats des Nations Unies permettent un meilleur partage des responsabilités entre États pour qu'aucun pays ne se retrouve à devoir tout assumer seul. Je pense notamment au renforcement de nos partenariats avec l'Afrique et je suis un fervent partisan d'une architecture africaine de paix efficace, dotée des fonds nécessaires.
- 22. La prévention doit rester une importante priorité. Il faut non seulement comprendre la dynamique qui donne jour aux crises mais aussi savoir agir rapidement, même lorsque rien n'est sûr. Pour contribuer aux efforts déployés dans les domaines de la paix et de la prévention, le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation a été mis en place pour élargir notre réserve de candidats et candidates qualifiés pouvant exercer les fonctions d'envoyé et de médiateur.
- 23. J'ai lancé un vaste ensemble de réformes pour améliorer l'efficacité de l'Organisation et garantir une bonne communication entre piliers ainsi que pour décloisonner certains secteurs d'activité qui opéraient souvent jusqu'ici de manière isolée. Grâce à la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, nous pourrons renforcer nos activités de prévention, donner plus de souplesse à nos activités de médiation et rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces tout en améliorant leur rapport coût-efficacité. La réforme du système des Nations Unies pour le développement permettra de gagner en efficacité, en coordination, en transparence et en responsabilité, pour pouvoir mieux aider les pays à appliquer le Programme de développement à l'horizon 2030. Cette vaste entreprise est sous-tendue par des réformes d'envergure dans le domaine de la gestion.
- 24. L'Organisation des Nations Unies devra continuer d'innover et de s'adapter à l'évolution des problèmes qui se posent. Les stratégies opérationnelles et les initiatives que j'ai lancées pendant la première partie de mon mandat ont pour but de rendre l'Organisation plus efficace dès les mois à venir et à long terme, alors qu'elle poursuit au quotidien ses activités d'assistance humanitaire essentielles afin de sauver des vies. J'entends continuer de travailler avec les États Membres pour concrétiser les aspirations multiples définies dans les objectifs de développement durable et pour faire respecter les valeurs consacrées dans la Charte.

8/42

Principales initiatives prises par le Secrétaire général en 2017-2018

- Amélioration de la diplomatie préventive par l'utilisation des bons offices et des moyens de médiation
- Création du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation
- Mise en place d'une plateforme intégrée de prévention pour repérer les premiers signes de crise et intervenir rapidement
- Refonte de l'architecture de paix et de sécurité pour remédier aux problèmes de fragmentation et de financement ainsi qu'aux problèmes d'ordre institutionnel
- Rationalisation des activités et du budget des opérations de maintien de la paix et lancement d'examens stratégiques indépendants de toutes les opérations de maintien de la paix
- Création du Bureau de lutte contre le terrorisme pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
- Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'application du Programme 2030
- Adoption de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies; réalisation de la parité des sexes parmi les 44 membres du Conseil de direction et les coordonnateurs résidents
- Adoption de mesures concrètes pour mettre un terme à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel et établir un dispositif de protection des victimes
- Mise en place d'une stratégie de financement pour permettre la réalisation des objectifs du Programme 2030, notamment en accélérant l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba
- Mobilisation d'un appui politique parmi les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres acteurs concernés en vue de la tenue d'un sommet sur le climat en 2019
- Recalibrage de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et élaboration d'un plan de soutien pour améliorer la coordination des initiatives dans la région
- Mise en place du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement
- Conclusion de grands partenariats cohérents et intégrés, notamment le Cadre de partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale pour le Programme 2030, le Cadre Union Africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030; et le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité

18-12137 **9/42**

- Adoption d'une stratégie de transition intégrée pour Haïti, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires haïtiens, sur la base du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra
- Lancement d'une stratégie de santé mondiale pour promouvoir la couverture sanitaire universelle, organiser les interventions d'urgence en cas de crise sanitaire, trouver des solutions au problème de la résistance aux antimicrobiens et favoriser la santé maternelle et infantile et la santé mentale
- Création du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 pour appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale et faciliter les activités de sensibilisation et de communication que mènent les champions des objectifs de développement durable
- Offre d'un appui politique dans le cadre des négociations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- Élaboration d'une stratégie pour la jeunesse, afin que les efforts engagés dans ce domaine à l'échelle du système portent davantage
- Lancement de réformes visant à améliorer la gestion de l'Organisation et à faire en sorte qu'elle travaille de manière plus efficace, réactive, transparente et responsable
- Amélioration de la capacité à planifier et budgétiser les activités par le passage à un budget-programme annuel, et non plus biennal
- Lancement de la transformation des structures de gestion et d'appui du Siège devant aboutir à la création de deux nouveaux départements, qui devront être pleinement opérationnels d'ici au mois de janvier 2019 : l'un chargé de donner des orientations sur les questions de stratégies, de politiques et de conformité, l'autre de fournir un appui opérationnel et administratif au Secrétariat dans son ensemble
- Création du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique
- Élaboration d'une stratégie relative à l'utilisation des nouvelles technologies
- Collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de l'étude publiée par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations sous le titre « Pathways to Peace »

Chapitre II

L'activité de l'Organisation

A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable

Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

- 25. Nombreux sont ceux, à travers le monde, dont les conditions de vie se sont améliorées au cours des dix dernières années. À l'échelle mondiale, le taux de mortalité des moins de 5 ans a reculé de 47 % entre 2000 et 2016, passant de 78 à 41 décès pour 1000 naissances vivantes. Dans les pays les moins avancés, le taux d'électrification a plus que doublé depuis 2000. La productivité du travail a augmenté partout dans le monde, le taux de chômage a baissé et les gouvernements s'emploient activement à mettre en place les institutions et les mécanismes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.
- 26. Les exemples de mesures récentes ne manquent pas. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a aidé les pays de la région à consolider leurs systèmes statistiques nationaux, notamment à déceler et à combler les lacunes qui font obstacle à la compilation des données et statistiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à définir leurs priorités d'action publique. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Ligue des États arabes ont lancé conjointement l'initiative 2020 du Forum arabe sur la gouvernance d'Internet, qui a débouché sur l'élaboration et l'adoption du deuxième plan de marche de la région arabe pour la gouvernance d'Internet. En avril, quelque 1 000 personnes se sont réunies à Santiago à l'occasion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable pour échanger des informations sur le chemin parcouru et l'expérience acquise dans l'application du Programme 2030.
- 27. Toutefois, les progrès sont inégaux et trop lents pour que l'on puisse espérer atteindre d'ici à 2030 et dans chaque pays tous les objectifs et cibles du Programme. Si l'extrême pauvreté a considérablement reculé, elle sévit sans discontinuer dans certaines régions du monde. Ainsi, en 2015, 3 personnes sur 10 n'avaient pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable sûrs et 6 personnes sur 10 ne bénéficiaient pas de services d'assainissement sûrs.
- 28. Nous constatons que les conflits, les catastrophes et les effets des changements climatiques mettent également les populations à rude épreuve. La température moyenne mondiale des cinq dernières années a été la plus élevée jamais enregistrée, et la région de l'Atlantique Nord a connu en 2017 la saison cyclonique la plus coûteuse de l'histoire, les ouragans ayant occasionné des dégâts évalués à 229 milliards de dollars, selon des estimations prudentes, et mis au jour des vulnérabilités et des risques qu'il est impératif d'anticiper et de prendre systématiquement en compte. Après une longue période de recul, la faim semble de nouveau gagner du terrain dans le monde, essentiellement sous l'effet des conflits, des vagues de sécheresse et des catastrophes liées aux phénomènes météorologiques et à l'eau. Le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 777 millions en 2015 à 815 millions en 2016. Dans le cadre de sa réunion spéciale intitulée « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 axé sur la résilience et la prise en compte des risques », le Conseil économique et social a fait observer qu'un fardeau disproportionné pesait sur les pays fortement exposés et vulnérables aux changements climatiques, dont bon nombre sont des petits États insulaires en développement, et qu'il importait de faciliter leur accès au financement

18-12137 **11/42**

- à des conditions favorables, compte tenu de leur niveau élevé d'endettement. Nous devons agir de concert pour atténuer la vulnérabilité des pays aux changements climatiques et ne laisser personne de côté.
- 29. Placée sous le thème de l'édification de sociétés viables et résilientes, la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable a certes été l'occasion de jeter un coup de projecteur sur certaines initiatives très constructives, mais elle a également fait ressortir à quel point il était urgent d'intensifier nos efforts au service des objectifs de développement durable, notamment ceux ayant trait à l'énergie, à l'eau et aux écosystèmes terrestres. Il demeure crucial d'envisager l'application des politiques de développement durable, d'atténuation des effets des changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe selon une approche intégrée. Certains pays, notamment parmi les plus riches, accusent un retard considérable dans le passage à des modes de consommation et de production durables. Les examens nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau sont un excellent moyen pour les pays de faire connaître les enseignements qu'ils ont pu tirer de l'expérience s'agissant des objectifs de développement durable. En 2018, 47 se sont prêtés à l'exercice. J'encourage tous les pays à mener un examen national volontaire d'ici à septembre 2020.
- 30. Le récent redressement de la conjoncture macroéconomique mondiale, qui a amené le Fonds monétaire international (FMI) à tabler sur un taux de croissance de 3,9 % pour 2018 et 2019, pourrait donner aux responsables politiques une plus grande marge de manœuvre pour s'attaquer à certains des obstacles persistants qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Confortés par des perspectives économiques plus favorables et plus stables, les décideurs devraient pouvoir délaisser les mesures de gestion des crises et de stabilisation à court terme au profit de politiques à plus long terme, essentielles au succès du Programme 2030. Il s'agit notamment de remettre en état et de protéger l'environnement, d'investir en prenant en considération les risques de catastrophe, de faire en sorte que la croissance économique profite à tous et d'éliminer les obstacles institutionnels développement. Ainsi, dans les pays exportateurs de produits de base d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie occidentale, le récent rebond du prix des produits de base, conjugué à la relative stabilité de la conjoncture financière, a allégé les pressions budgétaires et extérieures, ouvrant la voie à des investissements plus que bienvenus dans les infrastructures résilientes et les services sociaux. Sous l'effet de l'intensification de l'activité économique, la croissance du produit intérieur brut par habitant devrait s'accélérer dans la plupart des régions en développement.
- 31. Paradoxalement, la récente reprise de la croissance économique mondiale coïncide avec l'apparition de risques de dégradation, notamment une aggravation des tensions commerciales et un désintérêt de plus en plus marqué à l'égard du multilatéralisme. De nombreux pays doivent s'attendre à une activité économique atone et fragile en raison des problèmes considérables qui sont les leurs, comme la nécessité de renforcer leurs institutions, leurs ressources humaines, leurs capacités financières ou leurs infrastructures. Parmi les pays les moins avancés, seuls quelques-uns devraient atteindre d'ici à 2019 la cible des objectifs de développement durable consistant à maintenir « un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent ».
- 32. Il n'empêche que les pays les moins avancés ont aussi enregistré des avancées positives. Le Comité des politiques de développement a mené son examen triennal de la liste des pays les moins avancés et recommandé que quatre d'entre eux (le Bhoutan, les Îles Salomon, Kiribati et Sao Tomé-et-Principe) en soient retirés. Les recommandations du Comité s'inscrivent dans la suite logique d'une hausse du revenu national de tous les pays et d'une amélioration des résultats obtenus dans les domaines

de l'éducation et de la santé. Les politiques publiques de développement, l'amélioration de la conjoncture économique mondiale et l'action concertée de la communauté internationale ont été les moteurs de ces progrès. Jamais le Comité n'avait recommandé le reclassement d'un si grand nombre de pays au terme d'un seul examen. Si le Conseil économique et social approuve ces recommandations, 2018 pourrait bien être une année d'exception, marquée par une augmentation sensible du nombre total de pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés.

2. Partenariats

- 33. Consciente que les partenariats sont essentiels à la réalisation du Programme 2030, l'Organisation des Nations Unies s'est activement employée à faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes, grâce à la plateforme en ligne pour les partenariats en faveur des objectifs de développement durable. En juin 2018, 3 834 partenariats couvrant les 17 objectifs avaient déjà été enregistrés par des acteurs venus de divers secteurs. Il convient notamment de citer le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement, qui a vocation à faciliter le suivi des partenariats existants, mais aussi à encourager la conclusion de partenariats supplémentaires, véritables et durables.
- 34. L'Organisation se tient également informée des suites données aux plus de 1 400 engagements pris volontairement par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les milieux universitaires, la communauté scientifique et les acteurs du secteur privé dans le cadre de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (Conférence sur les océans). Ces engagements et le document final de la Conférence marquent un pas décisif franchi à l'échelle mondiale vers la gestion durable et la conservation de nos océans, de nos mers et de leurs ressources. De plus, neuf groupes d'action pour l'océan ont été créés à l'appui de l'objectif 14.

3. Financement du développement durable

- 35. Les conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental à l'occasion du forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ont fait l'unanimité, preuve que toutes les parties prenantes sont tout à fait disposées à faciliter la mobilisation des ressources néce ssaires au financement du développement durable. Les participants au forum ont tiré parti des analyses de l'Organisation, en particulier du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dont les travaux consacrés au financement des objectifs de développement durable font autorité au-delà du système des Nations Unies. Le forum a réuni un nombre record de ministres et autres représentants de haut niveau, preuve supplémentaire que beaucoup voient dans l'Organisation des Nations Unies un espace propice au dialogue sur les questions de financement. En outre, la première foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable a été un franc succès. Beaucoup y voient une possibilité d'accroître les investissements sur le terrain.
- 36. Soucieuse de donner aux pays en développement les moyens de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, l'Organisation des Nations Unies a mis à leur disposition des outils pratiques, notamment la deuxième édition du Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la protection de l'assiette fiscale des pays en développement et les Dossiers pratiques des Nations Unies sur la protection de l'assiette fiscale des pays en développement. Sur la base de ces publications, elle a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention de quelque 300 agents de l'administration fiscale dans 50 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie, facilitant

18-12137 13/**42**

ainsi l'application de dispositions de droit fiscal national et international dans plusieurs pays. Dans le domaine de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, elle a apporté son concours au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, en particulier pour ce qui a trait à l'édition 2017 du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, à l'édition 2017 du Manuel pratique des Nations Unies sur la détermination des prix de transfert pour les pays en développement, et au Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement.

4. Technologie

- 37. En octobre 2017, Sophia a été le premier robot à prendre la parole à l'Organisation des Nations Unies, lors d'une réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Nous avons pu ainsi entrevoir toutes les possibilités offertes par la technologie et mieux comprendre en quoi elle pourrait faciliter l'application du Programme 2030. Toutefois, aussi prometteuses soient-elles, ces technologies soulèvent également des questions fondamentales, qui touchent à l'éthique et aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité, à l'emploi, et à notre conception même de la société. Certes, nombre de techniques de pointe offrent la promesse d'une amélioration de nos conditions de vie, de nos moyens de subsistance et de la préservation de l'environnement, mais les progrès de l'intelligence artificielle et de l'automatisation suscitent aussi de graves inquiétudes quant à l'avenir du travail.
- 38. C'est avec ce double constat à l'esprit que j'ai mis sur pied le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, qui réunit 20 personnalités éminentes issues des pouvoirs publics, du secteur des technologies, des milieux universitaires et de la société civile. Leur tâche consiste à donner une plus grande visibilité aux transformations sociales et économiques dont sont porteuses les technologies numériques, à déceler les lacunes de l'action publique, de la recherche et de l'information, et à présenter des propositions concrètes pour resserrer la coopération dans l'espace numérique, dans un souci d'efficacité et d'ouverture.
- 39. Le Mécanisme de facilitation des technologies, qui regroupe 36 organismes des Nations Unies au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, a poursuivi sa collaboration avec un groupe de dix conseillers externes de haut niveau. Le troisième Forum annuel et mondial de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est tenu en mai, a permis de mieux comprendre les points de vue de différents acteurs, notamment sur les avancées rapides de la technologie. Ces manifestations ont aussi été l'occasion pour des innovateurs venus du monde entier de présenter les solutions qu'ils ont imaginées en réponse aux défis posés par les objectifs de développement durable, notamment à l'impératif de ne laisser personne de côté.
- 40. Grâce à la nouvelle Banque de technologies pour les pays les moins avancés inaugurée le 4 juin 2018 à Istanbul, nous pourrons mettre toutes les ressources de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement durable des pays les moins avancés. La Banque contribuera à promouvoir l'accès à la propriété intellectuelle, à encourager l'adoption de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, à faciliter le transfert de technologies, à stimuler l'innovation et à intégrer les pays les moins avancés dans l'économie mondiale. Avec la mise en service de la Banque de technologies, nous avons atteint la première cible des objectifs de développement durable : la cible 17.8.

- 41. Compte tenu de l'importance cruciale que revêt la localisation des zones touchées par la sécheresse ou les inondations, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a lancé deux initiatives qui contribueront à ce que personne ne soit laissé de côté. Grâce aux catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, les institutions cartographiques nationales et les organismes nationaux de statistique peuvent apporter une aide précieuse, notamment en constituant des bases d'informations nationales à partir de données statistiques et géographiques.
- 42. L'Organisation des Nations Unies a activement encouragé l'utilisation de nouvelles sources de données et de nouvelles technologies pour améliorer la disponibilité et la diffusion de statistiques et d'indicateurs de qualité. Au nombre des partenariats noués entre le secteur public et le secteur privé figurent l'initiative Open SDG Data Hub, une base de données publique sur les objectifs de développement durable, et les projets collaboratifs qui ont vu le jour dans le cadre du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. La pleine réalisation des objectifs de développement durable et le suivi des progrès accomplis en ce sens exigent des responsables politiques qu'ils s'engagent à satisfaire à la demande de données et de statistiques de qualité, qui soient exactes, publiques, actualisées et suffisamment ventilées. En décembre 2017, j'ai également inauguré à La Haye (Pays-Bas) le Centre de données humanitaires, qui doit permettre d'accroître la prise en compte des données et leur utilisation au profit d'une action humanitaire fondée sur des observations factuelles.

5. Jeunes

- 43. Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans la concrétisation du Programme 2030. Leurs idées et leurs innovations qui, pour certaines, ont été présentées en janvier 2018 au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, compteront pour beaucoup dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national et local. Mon Envoyée pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake (Sri Lanka), s'emploie à répondre aux préoccupations des jeunes en plaidant inlassablement pour que leurs besoins et leurs droits soient pris en compte, notamment leur droit de participer à la prise de décisions à tous les niveaux, et en s'attachant en renforcer la coordination des activités que les organismes des Nations Unies mènent avec les jeunes et dans leur intérêt. Forces de changement, les jeunes savent saisir les possibilités qui leur sont offertes d'assumer des responsabilités et de prendre en main leur avenir. Leur participation à l'élaboration des politiques ainsi qu'à l'établissement et à la mise en œuvre des priorités et plans nationaux ne répond pas seulement au souci de suivre une bonne pratique : elle est dans l'intérêt général.
- 44. Consciente de l'importance du rôle des jeunes et des défis qu'il nous faut relever pour libérer leur potentiel et apporter des réponses à leurs préoccupations, l'Organisation des Nations Unies a adopté une stratégie pour la jeunesse, dans le cadre de laquelle elle entend travailler davantage pour et avec les jeunes autour des trois piliers de sa mission (paix et sécurité, développement durable et droits de l'homme), et se donner les moyens de les consulter davantage et de mieux mettre à profit leurs points de vue et leurs idées. Cette stratégie vise à accroître l'efficacité et la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et surtout national pour offrir aux jeunes un enseignement de qualité, des soins de santé, un travail décent et la possibilité de participer à la vie citoyenne et politique. Elle consiste à leur donner aux jeunes les moyens d'agir, à promouvoir leurs droits partout dans le monde et à les associer à l'application, à l'examen et au suivi du Programme 2030, mais aussi d'autres programmes et dispositifs.

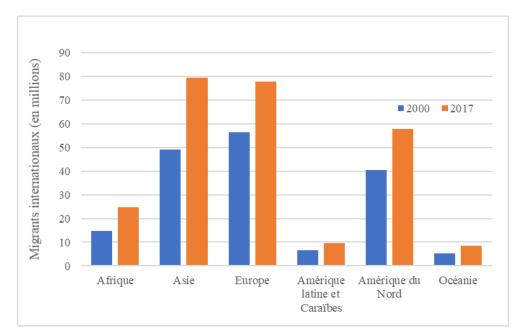
18-12137 **15/42**

6. Tirer parti de la mobilité internationale grâce au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

- 45. Depuis 2000, le nombre de migrants internationaux a augmenté de 49 % à l'échelle mondiale pour s'établir à 258 millions en 2017 (voir fig. I). Leur part dans la population totale a également progressé, si bien qu'ils représentent aujourd'hui 3,4 % de la population mondiale, contre 2,8 % en 2000.
- 46. Si la majorité des migrants internationaux vivent en Asie (80 millions) et en Europe (78 millions), c'est en Afrique que leur nombre a connu la croissance la plus rapide depuis 2000 (67 %). La plupart de ces migrants se déplacent à l'intérieur de la région dans laquelle ils sont nés.

Figure I.

Nombre de migrants internationaux par région de destination en 2017



- 47. Les migrations internationales sont l'un des moteurs de l'évolution démographique des pays. Dans les régions développées, l'immigration nette a devancé dans les années 1990 « l'accroissement naturel » de la population, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, pour devenir le principal facteur de croissance démographique. Les migrations internationales devraient continuer de contribuer pour une large part à l'augmentation de la population de ces régions après 2020. En revanche, dans les régions en développement, leur incidence sur l'évolution démographique demeurera sans doute marginale au cours des prochaines décennies.
- 48. Le montant officiel des envois de fonds vers les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire s'est établi à 466 milliards de dollars en 2017, soit une hausse de 8,5 % par rapport à 2016. Si l'on englobe les transferts à destination des pays à revenu élevé, le montant des envois a augmenté de 7 % pour atteindre 613 milliards de dollars en 2017. À l'échelle mondiale, le coût d'envoi moyen d'une somme de 200 dollars était de 7,1 % au premier trimestre de 2018, soit plus du double de la cible fixée à 3 % dans le cadre des objectifs de développement durable.
- 49. Face à l'ampleur, à la complexité et à l'incidence croissantes des migrations, l'Assemblée générale a arrêté en juillet 2018 le texte d'un pacte mondial pour des

- migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce pacte sera présenté pour adoption lors d'une conférence intergouvernementale qui se tiendra au Maroc en décembre 2018.
- 50. Fermement ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le pacte est le premier accord mondial destiné à améliorer la gestion des migrations internationales sous tous leurs aspects, dans l'intérêt de tous les États et de toutes les populations, y compris des migrants.
- 51. Une série d'objectifs, de mesures et de moyens visant à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières tout en réduisant l'ampleur et l'incidence des flux migratoires irréguliers ont été prévus aux fins de l'application, du suivi et de l'examen de ce cadre global.

7. Forêts

52. Les forêts et les arbres contribuent pour beaucoup au maintien de la vie sur terre, au bien-être des populations et au développement durable. En mai 2018, une stratégie de communication et de sensibilisation a été adoptée à la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts pour faire connaître l'importance de cette contribution, dans le secteur forestier comme en dehors. À cette même occasion, les États Membres ont arrêté les modalités de présentation au Forum des rapports nationaux volontaires concernant l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Plusieurs d'entre eux ont également annoncé le versement de contributions nationales volontaires pour que puissent être atteints les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et leurs cibles, tous énoncés dans le plan stratégique, qui sert de cadre global aux efforts faits pour assurer la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, pour enrayer et faire reculer la déforestation et la dégradation des forêts, et pour étendre la superficie des zones boisées. Pour que les pays remplissant les conditions voulues aient plus facilement accès aux fonds multilatéraux de financement des forêts, des directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ont également été adoptées à la treizième session du Forum.

8. Intensifier nos efforts

53. La réalisation des objectifs de développement durable exige que les pays prennent immédiatement des mesures à effet rapide et que les pouvoirs publics et les parties prenantes nouent des partenariats à tous les niveaux, de sorte que l'exécution du Programme 2030 soit axée sur la prise en compte des risques et la résilience. Beaucoup a été fait au cours de l'année écoulée, mais nous devons redoubler d'efforts si nous voulons enregistrer des avancées concrètes d'ici à la tenue, en septembre 2019, du Forum politique de haut niveau, qui sera l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis dans la concrétisation des aspirations portées par le Programme 2030. Le caractère transversal et l'ambition des objectifs de développement durable rendent notre tâche d'autant plus ardue, mais dans chacune de ses dimensions, la réalisation de ces objectifs peut contribuer à amoindrir les souffrances humaines, voire même à les éliminer, ainsi qu'à empêcher que de nouveaux conflits éclatent, autant de missions dont l'Organisation des Nations Unies est investie. Le changement de paradigme dont est porteur le Programme 2030 appelle d'importants ajustements au niveau des compétences dont dispose le système des Nations Unies, de la façon dont il est dirigé et des mécanismes de coordination et de définition des responsabilités. S'il entend demeurer un partenaire de choix, le système des Nations Unies doit être mieux préparé, grâce à notamment à une plus grande cohésion, à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable dans toute leur diversité, et donner une ampleur inédite aux efforts qu'il entreprend pour mettre à profit les partenariats

18-12137 17/**42**

et mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre des priorités nationales. Ce sont là des objectifs clefs des réformes en cours.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Prévention des conflits et pérennisation de la paix

- 54. Dans l'esprit de la Charte, qui entend « préserver les générations futures du fléau de la guerre », et conscient du chemin qui reste à parcourir avant d'atteindre cet objectif, j'ai érigé au rang de priorité absolue la prévention des crises, des vulnérabilités et des conflits.
- 55. La prévention consiste avant tout à aider les gouvernements et les populations à exploiter au mieux toute la palette des moyens et programmes proposés par les Nations Unies. C'est des pays touchés eux-mêmes que doit venir la paix, mais un appui international cohérent et stratégique peut la favoriser. C'est la raison pour laquelle j'ai expliqué à tous les organismes des Nations Unies que la prévention devait être présente dans tout ce que nous faisons. Elle doit être intégrée à tous les piliers de l'activité de l'Organisation, compte tenu des missions et ressources de chacun, et nous unir pour plus d'efficacité. Afin que nous puissions relever ce défi, j'ai aussi proposé l'idée d'une plateforme de prévention, non pas dans l'objectif de créer des structures ou des mécanismes nouveaux, mais plutôt pour offrir un outil interne de gestion axé sur la culture institutionnelle et l'organisation du travail, qui nous permette de tirer le meilleur parti possible des ressources et capacités existantes afin de traiter un vaste éventail de questions liées à la prévention, en tenant compte des risques et des difficultés que rencontrent nos États membres.
- 56. À la réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, qui s'est tenue en avril 2018, les États Membres ont réaffirmé leur adhésion à une approche intégrée et coordonnée de la prévention à l'échelle du système des Nations Unies. Bon nombre des réformes récemment approuvées donneront à l'Organisation les moyens de mieux les accompagner, quels que soient leurs besoins en matière de prévention. En créant une structure régionale intégrée et en rapprochant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du pilier Développement, la restructuration en cours du dispositif de paix et de sécurité du système des Nations Unies vise à améliorer la coordination entre les trois grands axes que sont la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de la personne, et ce au service de la prévention. La réforme du système des Nations Unies pour le développement nous permettra de progresser de façon plus concertée sur la voie des objectifs de développement durable, et c'est par la réalisation de ces objectifs que nous pourrons le mieux contribuer à la prévention.
- 57. La pérennisation de la paix a sa place dans tous les instruments de paix et de sécurité des Nations Unies. Elle exige de mettre l'accent sur les partenariats, la prise en mains des initiatives par les pays et les liens entre les différents types d'activité des organismes des Nations Unies. Je me réjouis que les États Membres aient embrassé cette manière de voir.

2. Adaptation des instruments à de nouveaux types de conflit

- 58. Nos missions sur le terrain demeurent essentielles pour prévenir les conflits et pérenniser la paix : 14 opérations de maintien de la paix, une opération d'appui à l'Union africaine en Somalie et 38 missions politiques spéciales sont actuellement déployées dans le monde.
- 59. Les opérations de maintien de la paix font leurs preuves, comme en ont témoigné pendant l'année écoulée le succès des missions qui ont été menées à bon terme en

Côte d'Ivoire et au Libéria, et, en Haïti, la transition vers une mission de moindre taille prévoyant une stratégie de sortie sur deux ans, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Forts de ces expériences, nous nous dotons de dispositifs mieux adaptés, grâce auxquels le passage d'une opération de maintien de la paix de grande ampleur à d'autres types de présence des Nations Unies, notamment sous la forme d'équipes de pays constituées sur mesure, permettra aux pays hôtes de consolider les acquis.

- 60. En dépit de leurs récents succès, nos missions de maintien de la paix sont de plus en plus souvent déployées dans des conditions de sécurité qui se détériorent, sous l'effet de menaces asymétriques, de la criminalité transnationale organisée et de la régionalisation des conflits, sans perspectives claires d'avancées politiques, ce qui alourdit le tribut payé par nos soldats, policiers et responsables civils du maintien de la paix, dont 131 sont morts au service de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Nos opérations changent de forme pour s'adapter à ces environnements complexes. Comme suite au rapport établi par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz concernant les morts et les blessés dans les missions, elles sont nombreuses à s'être dotées de plans d'action afin de mieux protéger les soldats de la paix tout en maintenant leur capacité à s'acquitter de leur mandat, notamment en matière de protection des civils.
- 61. Toute parade aux menaces pesant sur la sécurité de nos soldats de la paix doit cependant être replacée dans un contexte plus général, où de nombreuses missions sont désormais tenues de mener à bien leurs opérations en l'absence de perspectives politiques viables. En République démocratique du Congo, s'il y a bien eu quelques avancées en ce qui concerne les détails techniques de l'accord politique du 31 décembre 2016, les progrès politiques sont restés en deçà, ce qui m'a conduit à recommander au Conseil de sécurité d'ajuster le dispositif, les priorités et le calendrier des opérations de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation dans ce pays. De même, la question de la région frontalière d'Abyei, que se disputent le Soudan et le Soudan du Sud, reste épineuse. J'ai proposé au Conseil de sécurité d'intensifier l'action politique de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et recommandé des modifications de son fonctionnement afin de réduire les risques d'escalade et d'ouvrir la voie à un dialogue politique renouvelé.
- 62. La protection des civils reste un défi de taille. Les conflits armés touchent de façon disproportionnée les enfants, et ce, de plus en plus souvent. En 2017, sur fond d'évolution des dynamiques de conflit et d'intensification des affrontements armés, on a déploré pas moins de 6 000 cas avérés de violations commises contre des enfants par des forces gouvernementales, et plus de 15 000 qui était le fait de divers groupes armés non étatiques. Au nombre de ces violations figurent les enrôlements et l'utilisation d'enfants, les meurtres et atteintes à leur intégrité physique et les enlèvements, la violence sexuelle, les attentats contre des établissements scolaires et des hôpitaux et le refus d'assistance humanitaire. L'augmentation marquée du nombre d'enlèvements est bien la preuve que des enfants continuent d'être utilisés dans les combats et les fonctions d'appui. Face à la fréquence des violences sexuelles liées aux conflits, l'Organisation renforce son action en matière de prévention par le dialogue en s'attaquant au problème dans le cadre des processus de paix et en luttant contre l'impunité.
- 63. Face à des situations si complexes, les missions de maintien de la paix des Nations Unies se sont donné de nouveaux instruments pour être en mesure de s'acquitter à tous les niveaux de leur mandat en matière de protection. Un nouveau dispositif d'application du principe de responsabilité a été mis au point à l'intention des équipes de direction afin de mieux définir les responsabilités du personnel civil

18-12137 **19/42**

et des agents en tenue. Sachant que la protection est avant tout affaire de prévention, les missions s'emploient à renforcer leurs capacités d'analyse des menaces qui pèsent sur les civils et d'alerte rapide. Elles cherchent de nouveaux moyens de mobiliser les populations et redoublent d'efforts pour assurer une médiation dans les conflits locaux. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a retenu une démarche globale axée en premier lieu sur la désescalade et le règlement des conflits, tout en abandonnant l'idée d'une protection par la présence (être sur place) au profit de celle de protection par la projection (agir). Les partenariats sont un élément essentiel de la prévention, et, à cet égard, la protection des sites civils dans la zone de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud – qui continue d'accueillir et de protéger plus de 200 000 personnes déplacées – demeure un exemple de coordination étroite avec les partenaires humanitaires.

- 64. Le 28 mars 2018, lors du débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix, j'ai présenté l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui doit nous permettre de relever les défis rencontrés. J'ai demandé à tous les acteurs du maintien de la paix, notamment le Secrétariat, le Conseil de sécurité, les fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les donateurs, les pays hôtes et les organisations régionales, de réaffirmer leur attachement au maintien de la paix en recensant les moyens, pour tous les partenaires, d'améliorer leur contribution. Nous comptons énoncer nos engagements respectifs et mutuels dans une déclaration que les États Membres seront invités à appuyer d'ici la fin de 2018.
- De son côté, le Secrétariat doit mieux assumer les responsabilités qui sont les siennes à l'égard des acteurs du maintien de la paix et des soldats de la paix sur le terrain. Un plan d'action a été adopté pour améliorer la sécurité des soldats de la paix. Il s'agit de mieux former et équiper le personnel opérant dans des environnements à haut risque, et de le prémunir contre les risques que représentent les engins explosifs improvisés employés dans le cadre de menaces asymétriques où les adversaires de la paix disposent d'une plus grande puissance de feu. Par ailleurs, nous prenons des mesures pour améliorer les résultats obtenus. À l'issue de plusieurs réunions de ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des États Membres ont annoncé de nouvelles contributions en contingents ou en personnel de police. Leurs offres sont gérées au moyen du nouveau site Web du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les partenariats triangulaires entre les États Membres disposant d'une solide expertise, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat nous ont aussi permis de procurer à nos opérations des compétences cruciales dans les domaines du génie, des transmissions et du commandement et du contrôle. Grâce à ces progrès, nous sommes mieux à même d'adapter les unités au contexte des opérations et de repérer les lacunes à combler en matière de formation et de capacités.
- 66. Les missions politiques spéciales constituent un mode d'intervention souple, adaptable à un grand nombre de situations. Qu'il s'agisse de dépêcher un envoyé spécial et d'ouvrir un bureau régional ou d'effectuer une mission dans un pays, elles partagent le même objectif : appuyer la recherche d'une solution politique et développer les partenariats pour instaurer une paix durable. Beaucoup de ces missions sont déployées dans des conditions de sécurité difficiles par exemple en Afghanistan, en Iraq, en Libye ou en Somalie et doivent parfois, comme dans le cas de mes Envoyés spéciaux pour la Syrie et le Yémen, mener à bon terme des processus de paix complexes alors que la violence fait rage. D'autres, notamment les Bureaux régionaux pour l'Afrique centrale, pour l'Asie centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, se trouvent souvent en première ligne face aux risques d'instabilité et de conflit. Les missions politiques spéciales et les envoyés spéciaux s'appuient sur une gamme de moyens de médiation mis à disposition par l'Organisation, notamment

l'Équipe de médiateurs de réserve. Le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, que j'ai convoqué il y a peu, vient aussi faciliter toutes nos activités.

- 67. La régionalisation des conflits est l'un des phénomènes les plus problématiques de notre temps . Le Moyen-Orient, par exemple, connaît plusieurs conflits interdépendants, dont les conséquences humanitaires catastrophiques s'étendent bien au-delà de la région. Le processus de paix au Moyen-Orient reste au point mort et la situation à Gaza se dégrade. Toujours au Moyen-Orient, l'Iraq et ses partenaires ont mené des opérations couronnées de succès face à l'État islamique d'Iraq et du Levant, et l'Organisation a contribué à d'importantes opérations de stabilisation des zones libérées. En Libye comme au Yémen, le moment est critique. Après avoir nommé un nouveau représentant spécial, j'ai lancé en septembre 2017 le plan d'action des Nations Unies pour la Libye. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye, dont le quartier-général se trouve à Tunis depuis 2011, a adopté une approche consultative dans le cadre de l'appui qu'elle prête à la recherche d'une solution politique et elle s'organise dans la perspective d'un retour complet en Libye en 2019. Au Yémen aussi, l'Envoyé spécial qui a été récemment nommé a donné un nouvel élan à la recherche d'une solution politique. Bien que le conflit se soit récemment intensifié, il a présenté au Conseil de sécurité en juin 2018 les éléments d'un cadre de négociation qui, espère-t-il, permettra d'ouvrir la voie à une reprise des pourparlers de paix.
- 68. Compte tenu de la nature transfrontalière des menaces pesant sur la sécurité, comme la criminalité transnationale et le trafic de drogues, il est impératif que l'Organisation des Nations Unies confère à son action une portée régionale, nationale et infranationale dans la majeure partie de l'Afrique. Face aux problèmes de sécurité et de développement et aux enjeux humanitaires, je continuerai de promouvoir l'adoption de démarches intégrées, notamment à travers les activités de mes bureaux régionaux. Je suis particulièrement reconnaissant à la Commission de consolidation de la paix et au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel de ce qu'ils font pour mobiliser les acteurs concernés afin d'accélérer l'application d'une stratégie intégrée pour le Sahel.
- 69. Je ne saurais trop souligner les perspectives qu'ouvre la tenue d'élections crédibles, ouvertes et non violentes. En collaboration avec nos partenaires, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, nous avons contribué au succès des élections qui se sont tenues en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Le renforcement de l'Office des Nations Unies à Nairobi intervenu en 2017 a permis d'améliorer notre capacité de soutenir les organisations régionales, les institutions nationales et les architectures de paix locales. Plus récemment, j'ai nommé un Conseiller spécial pour Madagascar, que j'ai chargé de contribuer à la facilitation du dialogue national et d'instaurer un climat propice à la tenue des élections.
- 70. Je me félicite de l'accord historique qui a permis de régler, sous les auspices de mon Envoyé personnel, le contentieux toponymique opposant de longue date la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, preuve des vertus de la persévérance et de la diplomatie discrète. Autre motif de satisfaction, mon Envoyé spécial pour le Burundi a apporté son soutien au dialogue interburundais, mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est. Je tiens aussi à souligner que mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a mis en place avec le Mécanisme régional de suivi pour la République démocratique du Congo un mécanisme conjoint de rapatriement des combattants étrangers désarmés.
- 71. En dépit de difficultés persistantes, l'Organisation des Nations Unies a également joué un rôle notable dans le processus de paix prometteur engagé en Colombie. La visite que j'ai effectuée en 2018 a été pour moi l'occasion de montrer

18-12137 **21/42**

que l'Organisation était prête à continuer à collaborer avec la Colombie, notamment dans le cadre de l'action complémentaire de la Mission de vérification des Nations Unies, créée en septembre 2017, et de l'équipe de pays des Nations Unies. Au Myanmar, la crise des réfugiés résultant des violences qui ont eu lieu dans l'État rakhine en août 2017 s'étend à une vitesse sans précédent. Nous devons appliquer le plan d'intervention commun convenu entre le Myanmar et l'Organisation et nous attaquer aux causes profondes de cette crise, notamment à la question de la citoyenneté des Rohingya, afin d'empêcher de nouvelles violences. L'Envoyée spéciale que j'ai récemment nommée a effectué sa première visite au Myanmar en juin 2018.

3. Efficacité des partenariats et des collaborations

72. La conclusion de partenariats efficaces permet à l'ONU de démultiplier ses capacités d'action et vient augmenter les chances de réussite collective. Au niveau régional, nous avons institutionnalisé notre partenariat avec l'Union africaine, grâce notamment à l'établissement, en 2017, d'un cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie a continué de fournir un appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, mission régionale de maintien de la paix pilotée par l'Union africaine avec l'aval des Nations Unies. Cependant, les opérations de paix menées en Afrique sous conduite régionale ne disposent pas d'un financement prévisible et pérenne, et j'engage les États Membres à examiner les propositions que j'ai faites à cet égard. Après la visite que j'ai récemment effectuée au siège de la Commission européenne, je me réjouis à la perspective d'officialiser en septembre les priorités communes que nos deux organisations ont fixées pour appuyer les opérations de paix et mettre l'accent sur la prévention. Les partenariats avec d'autres acteurs régionaux continuent de se développer et, les 12 et 13 juin 2018, j'ai organisé un dialogue de haut niveau avec les chefs de 20 organisations régionales et autres pour examiner des grandes questions stratégiques.

73. Nous devons aussi continuer de travailler avec les institutions financières internationales. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont réalisé ensemble une étude, première en son genre, sur les voies que la paix peut emprunter, intitulée *Pathways for peace*. L'Organisation coopère étroitement avec la Banque mondiale dans le cadre des recommandations que celle-ci formule. En application du Cadre de partenariat pour les situations de crise que j'ai signé avec le Président de la Banque mondiale en avril 2017, notre collaboration voit désormais l'accent mis sur la réduction des risques et la prévention plutôt que sur les interventions et le relèvement. Par ailleurs, grâce au Cadre de partenariat stratégique que nous avons conclu avec la Banque mondiale en mai 2018, nos deux organisations coordonnent mieux l'aide qu'elles apportent aux pays pour réaliser les objectifs de développement durable, lutter contre les changements climatiques et mener à bien des interventions humanitaires au sortir des crises.

4. Les femmes et la paix et la sécurité

74. La question des femmes et de la paix et la sécurité demeure une priorité. L'Organisation des Nations Unies continue d'améliorer la participation des femmes au maintien de la paix : elles comptent désormais pour environ 11 % des officiers d'état-major et des observateurs, ce qui est plus proche que jamais de l'objectif de 15 % fixé pour 2018. L'Organisation s'emploie également à faire en sorte que les femmes soient pleinement associées aux processus de paix et que les accords tiennent compte des disparités entre femmes et hommes, notamment en développant des relations de travail étroites avec les réseaux régionaux et nationaux de médiatrices dans les États Membres. Pour ce qui est du financement de ces efforts, 36 % des

montants alloués par le Fonds pour la consolidation de la paix ont été affectés à des programmes de promotion de l'égalité des femmes et des hommes, soit davantage que le minimum de 15 % préconisé par le Secrétaire général en 2009. Bon nombre d'États Membres et d'organisations ont adopté ce niveau plancher de 15 %, mais d'autres entités des Nations Unies œuvrant à la consolidation de la paix, au relèvement ou à la lutte contre l'extrémisme violent ont encore beaucoup à faire pour réorienter leurs investissements vers l'égalité des femmes et des hommes et atteindre ce seuil. Par ailleurs, les femmes demeurent sous-représentées dans la prise de décisions relatives au maintien de la paix, ainsi que dans les processus de paix locaux et nationaux. Aussi est-il impératif de redoubler d'efforts pour favoriser leur participation.

5. Les jeunes et la paix et la sécurité

75. Lorsqu'il s'est penché récemment sur la question des jeunes et de la paix et de la sécurité, en y consacrant notamment un débat public en avril et une résolution en juin, le Conseil de sécurité a mis en lumière le rôle de premier plan que jouent les jeunes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. L'Organisation vient de mettre la dernière main à sa stratégie pour les jeunes, qui vise en priorité à les aider à s'impliquer au service de la paix et de la sécurité, du développement durable, des droits de la personne et de l'action humanitaire. Cette stratégie passe par la création d'un environnement propice au dialogue interculturel et interreligieux, qui soit adapté aux actions des jeunes et fasse une juste place aux importantes contributions qu'ils peuvent apporter aux processus informels et formels, notamment aux processus de médiation, de règlement des conflits et de paix.

6. Appui renforcé de l'Organisation aux processus nationaux et intergouvernementaux

76. Comme la bonne gouvernance et l'état de droit sont les gages d'une paix pérenne, nous nous efforçons d'appuyer au mieux les institutions. Au Libéria, grâce à l'amélioration du cadre juridique, il a été possible de trouver une solution pacifique aux contentieux électoraux qui avaient surgi au lendemain des élections d'octobre 2017. Des réformes de l'appareil de sécurité ont permis d'améliorer la sécurité des États et des citoyens, par exemple en République centrafricaine, où la mission des Nations Unies a accompagné l'élaboration d'une stratégie nationale à cet égard. La police des Nations Unies continue d'aider les services de police nationale à mieux protéger les populations, tandis que le personnel chargé des affaires civiles s'emploie à favoriser la réconciliation à l'échelon local. De même, le Service de la lutte antimines de l'ONU contribue aux processus de stabilisation en coordonnant la décontamination d'infrastructures essentielles polluées par des agents explosifs, comme la station de traitement des eaux de Qoussour, en Iraq, qui alimente désormais 300 000 habitants en eau salubre.

77. Le système des Nations Unies cherche continûment à améliorer la collaboration en son sein, à l'appui des processus nationaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des affaires politiques ont ainsi prêté leur concours à plus de 60 pays en 2017, à la faveur d'un programme commun qui consistait essentiellement à envoyer des conseillers pour la paix et le développement auprès des coordonnateurs résidents afin de les aider à développer les capacités nationales de prévention des conflits. Les États Membres sont toujours nombreux à souhaiter recevoir une assistance électorale et malgré les problèmes budgétaires qu'elle rencontre, l'Organisation vient actuellement en aide à une soixantaine de pays.

78. En ce qui concerne les processus intergouvernementaux, en 2017, le Conseil de sécurité a considérablement étendu et renforcé ses sanctions à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, ce qui n'est peut-être pas pour rien

18-12137 **23/42**

dans la récente ouverture d'un dialogue en faveur de la paix dans la péninsule. Le Conseil a également imposé des sanctions concernant le Mali. Il a aussi mené cinq missions pour mieux comprendre les réalités sur le terrain. Le Secrétariat a quant à lui contribué au bon fonctionnement et à l'efficacité du Conseil en lui donnant plus facilement accès à des données exhaustives et précises sur ses activités. Autre point d'importance, les Nations Unies doivent tout faire pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, notamment en apportant leur appui au Comité de l'Assemblée générale pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

79. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent toujours un rôle essentiel et il est à mon avis souhaitable – je l'ai déjà dit – de revitaliser le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'accroître massivement le financement du Fonds. La collaboration entre la Commission et le Conseil de sécurité a suscité l'intérêt et gagné le soutien de la communauté internationale et a notamment permis d'obtenir des annonces de contributions d'un montant de 1,9 milliard de dollars en faveur de la Gambie, le Fonds ayant par ailleurs aidé le Libéria à appliquer concrètement son plan de consolidation de la paix. En 2017, le Fonds a affecté un montant record de 157 millions de dollars à 82 projets dans 31 pays.

C. Développement de l'Afrique

- 80. J'ai l'intime conviction que c'est des Africains eux-mêmes que doivent venir les solutions aux problèmes rencontrés sur le continent et je me suis donc solennellement engagé à ce que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine entretiennent des relations empreintes de respect mutuel et de solidarité, en tirant parti de leur complémentarité et de leur interdépendance, dans le but de répondre au mieux aux attentes des Africains. Ensemble, nous cherchons bien entendu à promouvoir le développement économique, à protéger l'environnement et à réduire les conflits, mais nous sommes aussi profondément attachés à l'idée d'une justice sociale pour tous, qui ne laisse personne de côté. Ce sont là les principes qui guident notre action et nos partenariats sur le continent.
- 81. En complément du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, officialisé en 2017, nous avons signé le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lors du Sommet de l'Union africaine, en janvier 2018. Ce nouveau cadre a pour objectif d'accélérer le développement durable de l'Afrique, qui est à mes yeux une priorité. Il prévoit une meilleure coordination entre les deux organisations pour faire en sorte que l'Agenda 2063 et le Programme 2030 soient intégrés aux dispositifs nationaux de planification et contribuent à une transformation structurelle de l'Afrique, qui voie l'humain placé au centre de tous les efforts et soit écologiquement viable. En abordant ainsi l'application et le suivi des deux programmes de façon harmonisée et intégrée, il sera plus aisé d'éviter les doubles emplois, d'optimiser la mobilisation de ressources nationales et de renforcer les partenariats. Nous serons alors en mesure de mieux servir ceux qui sont les premiers bénéficiaires de notre action, c'est-à-dire les Africains eux-mêmes, en leur donnant les moyens de réaliser pleinement leurs potentialités sur les plans économique et social.
- 82. Pour rendre notre action collective au Sahel plus efficace, par exemple, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne ont tenu en février 2018 une conférence internationale de haut niveau, qui a vu des annonces de contributions d'un montant

de 414 millions d'euros, ainsi que la conclusion d'un accord technique et l'adoption d'un cadre réglementaire contraignant visant à apporter une réponse aux atteintes aux droits de la personne et aux violations du droit international humanitaire. De plus, l'Organisation a mis au point un plan d'appui au Sahel afin d'accélérer l'exécution des programmes clés et de faciliter ainsi la réalisation des objectifs prioritaires aux niveaux national et régional. Ce plan, qui est en phase avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063, fixe les modalités de l'appui stratégique fourni par les Nations Unies dans l'ensemble des domaines d'action : gouvernance, paix, relèvement et développement socioéconomique.

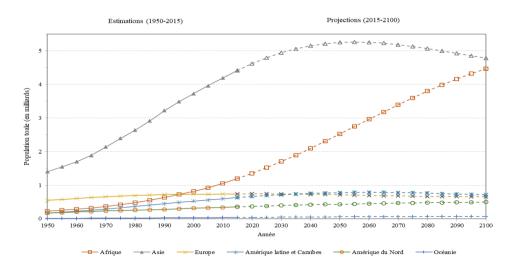
- 83. Les exportations intracontinentales n'ont représenté que 18 % du total des exportations en Afrique en 2016, contre 59 % en Asie et 69 % en Europe. Pour remédier à cette situation, 44 chefs d'État et de gouvernement africains, réunis à Kigali en mars 2018, ont signé l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, initiative phare de l'Union africaine. La Zone englobe un marché de 1,2 milliard de personnes et représente un produit intérieur brut de 2 500 milliards de dollars. Grâce à la suppression progressive des droits de douane pour le commerce intra-africain, elle devrait considérablement faciliter l'intégration économique régionale et la transformation structurelle de l'Afrique. En effet, à la faveur du développement du commerce intracontinental, des entreprises transfrontalières pourront voir le jour, des emplois décents seront créés, le secteur non structuré de l'économie pourra être régularisé et davantage de possibilités seront offertes aux jeunes, dont le nombre ne cesse d'augmenter, ce qui permettra au continent de récolter les fruits du dividende démographique.
- 84. En 2018, l'Organisation des Nations Unies a mené des activités dans plusieurs pays d'Afrique (dont l'Angola, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, la Gambie, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali et la République-Unie de Tanzanie), auxquels elle a proposé des solutions d'accompagnement intégrées comprenant notamment des trousses à outils et un logiciel conçus par la Commission économique pour l'Afrique pour aligner entre elles les cibles des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Le Forum régional africain pour le développement durable, qui est organisé chaque année, a été l'occasion de passer en revue les progrès accomplis, de découvrir les expériences des uns et des autres, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et de dégager des recommandations qui fassent l'unanimité dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs de développement.

Développement de l'Afrique : aspects démographiques

85. Comme l'évolution de la population mondiale a une incidence sur l'application du Programme 2030, il importe de prendre en compte le lieu de vie et les caractéristiques démographiques des populations. L'Afrique est celle des grandes régions du monde qui connaît la plus forte croissance démographique, et cette tendance devrait se poursuivre pendant des dizaines d'années (voir fig. II). Pourvoir aux besoins de populations plus nombreuses et améliorer leur qualité de vie, tout en évitant de nuire à l'environnement ou de porter atteinte de quelque autre manière à la qualité de vie des générations futures, tel est le grand enjeu du développement durable.

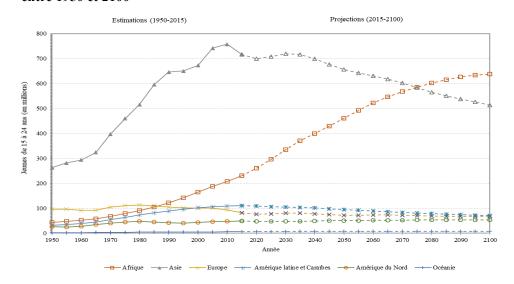
18-12137 **25/42**

Figure II Estimations et projections concernant la population mondiale, par région, entre 2000 et 2050



86. L'Afrique est la seule région où l'augmentation du nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans devrait se poursuivre jusqu'au milieu du siècle (voir fig. III). Pour que les pays soient en mesure de tirer parti du dividende démographique, encore faut-il qu'il y ait des investissements dans l'éducation, la santé et l'emploi afin de permettre aux femmes et aux hommes en âge de travailler de s'intégrer de façon productive dans la population active. Si les investissements dans le capital humain n'étaient pas à la hauteur ou que le marché du travail ne donnait pas lieu à la création d'emplois productifs, le dividende démographique pourrait bien n'être qu'une occasion manquée pour le continent. Les grandes tendances démographiques (taille des populations, caractéristiques et répartition géographique) devraient être systématiquement prises en compte lors de la planification du développement durable à partir des données disponibles.

Figure III Évolution du nombre de jeunes de 15 à 24 ans dans chaque région entre 1950 et 2100



D. Promotion et protection des droits de l'homme

87. L'année 2018 marque le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, socle de tous les progrès qui ont été accomplis dans le domaine des droits de l'homme pour que chacun puisse vivre dans la liberté, l'égalité et la dignité. De nos jours, nulle part au monde la protection des droits de l'homme ne va sans difficultés. Les discriminations, les inégalités et les conflits violents n'ont pas perdu en intensité, et des millions de personnes n'ont d'autre choix que de fuir de chez elles. En 2017, le monde comptait 68,5 millions de personnes déracinées. Le risque d'exploitation touche particulièrement les femmes et les enfants. La menace qui, partout, pèse sur la démocratie et l'état de droit ne cesse de s'alourdir ; en témoigne la répression dont les manifestants, les défenseurs des droits de l'homme et les médias sont souvent la cible, ainsi que le démantèlement des institutions et politiques cherchant à assurer une plus grande justice.

1. Protection des droits de l'homme dans le cadre de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité

- 88. Alarmé par la situation dans le nord de l'État rakhine, au Myanmar, où quelque 900 000 musulmans rohingya, cibles d'opérations militaires de grande envergure, ont dû prendre la fuite, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dépêché des équipes de surveillance au Bangladesh. Les informations qui nous sont parvenues depuis lors ont jeté une lumière crue sur les souffrances extrêmes endurées par les réfugiés, ce qui a conduit le Conseil des droits de l'homme à mettre sur pied une mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar. Au total, neuf missions d'établissement des faits, commissions d'enquête ou groupes d'experts ont été créés ou ont vu leur mandat prorogé par le Conseil dans divers contextes.
- 89. Le suivi de la situation des droits de l'homme en Ukraine, qui est assuré conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, a concouru au bon fonctionnement du dispositif d'alerte rapide et à la conduite d'activités de règlement des conflits dans le cadre des accords de Minsk.
- 90. L'Organisation des Nations Unies a appuyé la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, notamment dans l'État plurinational de Bolivie, en Colombie et en Gambie. Au Kosovo, nous avons collaboré étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge et les autorités à Pristina et Belgrade pour faire la lumière sur le sort de 1 658 personnes disparues pendant le conflit de 1998-2000.
- 91. En avril 2018, nous avons travaillé à l'élaboration du premier cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme et de des politiques de déontologie et de discipline relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles applicables dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.
- 92. La protection et la promotion des droits de l'homme sont la pierre angulaire du Programme 2030, comme le Haut-Commissaire aux droits de l'homme l'a souligné lors de la conférence qui s'est tenue à Vienne en mai 2018. Les objectifs de développement durable visent « à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ».

2. Améliorer la protection des droits de l'homme et concourir à l'élargissement de l'espace démocratique et au développement

93. Pendant la période considérée, nous avons continué de surveiller la situation des droits de la personne dans plusieurs pays, en particulier le sort de groupes vulnérables tels que les migrants, les déplacés et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et

18-12137 **27/42**

intersexes. La protection des droits de l'homme et l'état de droit sont indispensables au bon fonctionnement des institutions démocratiques et à la préservation de l'espace politique et civil, que l'adoption de mesures d'exception et de textes répressifs sécuritaires vient compromettre. Nous avons donc engagé les États à envisager les questions de sécurité d'une manière plus globale et plus respectueuse des droits de la personne en donnant aux pays qui sont la cible de menaces et d'attaques terroristes les moyens d'y faire face et en leur prêtant assistance. Nous avons également appuyé les démarches favorisant l'entente interconfessionnelle et intercommunautaire grâce à l'initiative « La foi pour les droits », qui offre aux acteurs concernés la possibilité de réfléchir aux liens profonds entre religion et droits de l'homme. Le 14 juillet 2017, nous avons lancé le Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles.

- 94. L'Organisation a œuvré à la protection des défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier en prêtant main forte aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'en effectuant un suivi minutieux et un signalement systématique des cas de représailles envers des personnes coopérant avec l'Organisation. En 2017, nous avons recensé 39 cas dans 29 pays. Jamais il n'y avait eu autant d'affaires dans autant de pays en une année. Aussi avons-nous intensifié nos activités de sensibilisation dans toutes les régions du monde, afin que les défenseurs des droits de l'homme soient mieux protégés.
- 95. Au Guatemala, nous avons aidé l'Institut national de statistique à aborder le recensement de la population et des logements de 2018 sous le prisme des droits, en facilitant sa prise de contacts avec les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine. Au Kenya, en Palestine et en Ouganda, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes nationaux de statistique ont uni leurs efforts pour améliorer le dialogue avec les groupes de population vulnérables. En Allemagne, au Chili, en Malaisie, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande et au Viet Nam, nous avons apporté notre concours à l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En collaboration avec des universitaires, nous avons lancé un module interactif d'apprentissage en ligne sur la concrétisation du droit au développement dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable.

Principales réalisations dans le domaine des droits de l'homme en 2017

- 45 000 victimes de la torture ont reçu une aide à la réadaptation par l'intermédiaire de 178 organisations non gouvernementales dans 80 pays.
- 30 000 victimes de formes contemporaines d'esclavage ont bénéficié d'une aide et obtenu réparation.
- 4 020 visites de lieux de détention ont été effectuées.
- 7 511 missions de surveillance ont été menées pour enquêter et rassembler des informations sur la situation des droits de l'homme à travers le monde.
- Plus de 2 600 séances de formation consacrées à la surveillance et aux enquêtes, à l'accès à la justice, aux normes en matière de lutte contre la discrimination, à la conduite responsable des affaires et à d'autres questions fondamentales ayant trait aux droits de l'homme

- ont été organisées à l'intention d'environ 54 700 partenaires des pouvoirs publics et de la société civile dans plus de 50 pays.
- Un appui technique a été apporté à 70 institutions nationales de défense des droits de l'homme, notamment en Islande, au Koweït, au Liban, à Madagascar, en Ouzbékistan, en République démocratique du Congo, aux Seychelles, au Soudan du Sud et au Turkménistan.
- Les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme ont examiné 165 rapports d'États parties et reçu 138 rapports supplémentaires établis par des États parties sur les mesures prises pour s'acquitter de leurs obligations internationales dans ce domaine.
- Les responsables de quelque 70 États ont enrichi leurs connaissances et compétences en ce qui concerne le droit international des droits de l'homme et les obligations de faire rapport qui en découlent.
- 96. L'encadré ci-après regroupe pêle-mêle des faits marquants qui en disent long sur l'évolution des droits de l'homme depuis 70 ans.

Le monde soixante-dix ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Des avancées certaines

- 18 traités et protocoles facultatifs relatifs aux droits de l'homme ont fait l'objet d'un accord.
- Le nombre de pays ayant aboli la peine de mort s'élève à 104, contre 9 en 1948.
- La majorité des États disposent d'un parlement national, contre 26 en 1948.
- Les femmes ont le droit de vote dans 198 pays, contre 91 en 1948.
- Des textes de loi et des politiques sur la liberté d'information ont été adoptés par 111 pays.
- Dans le cadre de l'Examen périodique universel, le Conseil des droits de l'homme continue de dresser le bilan de l'action de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.
- Experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme, les rapporteurs spéciaux se rendent sur le terrain, surveillent les situations dans lesquelles des violations des droits de l'homme risquent d'être commises, prodiguent des conseils et rendent publiques les informations recueillies.
- Les opérations de maintien de la paix ont désormais une composante droits de l'homme.

Et pourtant

- Le travail des enfants concerne 1 enfant sur 10.
- 1 personne en détention sur 3 n'a pas été jugée.

18-12137 **29/42**

- 880 millions d'urbains vivent dans des taudis.
- 250 millions de femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans.
- 29 % des enfants de moins de 5 ans sont absents des registres des naissances.
- En moyenne, un journaliste est tué tous les quatre jours.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

- 97. Alors que les situations d'urgence humanitaires se multiplient, l'Organisation des Nations Unies fait tout pour atténuer les souffrances humaines et sauver des vies. D'après le rapport *World Humanitarian Data and Trends pour l'année 2017*, 68,5 millions de personnes ont été déplacées de force. Les conflits restent le premier déclencheur des crises humanitaires et des déplacements. Ces crises humanitaires sont aggravées par les violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme Le refus de l'accès humanitaire et les obstacles bureaucratiques à l'acheminement des secours ajoutent eux aussi à la détresse des civils.
- 98. En 2017, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à un nombre record de 105,1 millions de personnes dans 40 pays : ils ont sauvé des millions de vies, soulagé les souffrances et défendu la dignité humaine. L'Organisation des Nations Unies a lancé un appel dans l'espoir de récolter 24,7 milliards de dollars en faveur de l'aide humanitaire. Les donateurs y ont répondu à hauteur de 13,8 milliards de dollars, mais les besoins augmentent plus vite que le financement.
- 99. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont mené des opérations d'envergure et mobilisé des fonds pour combattre la famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen; ils ont aussi apporté leur protection et une assistance vitale à 700 000 réfugiés rohingya. Dans les Caraïbes, des dispositions ont par ailleurs été prises pour appuyer sans tarder les initiatives prises à l'échelle locale après le passage de trois ouragans dévastateurs. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a permis de faire face rapidement à ces situations de crise.
- 100. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a eu en 2017 des recettes sans précédent, d'un montant de 513 millions de dollars, dont 418,2 millions ont servi à financer une assistance vitale d'urgence dans 36 pays. Les fonds de financement commun ont levé 824 millions de dollars, dont 350 millions ont été affectés aux quatre pays frappés par la famine et 117 millions à l'action menée dans l'ensemble de la Syrie. Les 18 fonds de financement commun ont décaissé 647 millions de dollars, qui ont permis à 636 organisations d'exécuter 1 194 projets dont ont bénéficié près de 80 millions de personnes.
- 101. En 2017, on a enregistré 30,6 millions de nouveaux déplacés dans 143 pays et territoires, dont 18,8 millions à la suite de catastrophes. Le nombre de personnes déplacées de force par les conflits et les violences s'établissait à 40 millions à la fin de 2017, après avoir augmenté de 11,8 millions cette même année, contre 6,9 millions en 2016.
- 102. Au premier semestre de 2018, 136 millions de personnes vivant dans 26 pays avaient besoin d'une aide humanitaire, et les plans de secours coordonnés par l'Organisation des Nations Unies ont nécessité 25,3 milliards de dollars. En avril

2018, à l'occasion du vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, un plan d'action triennal a été lancé afin d'améliorer la prévention, la protection et les solutions pour ces personnes.

103. L'ONU s'appuie sur tous ses partenaires de la communauté internationale pour que l'obligation de protéger les civils se concrétise et que ceux qui se sont rendus coupables de violations soient traduits en justice.

F. Promotion de la justice et du droit international

104. En aidant les pays qui sortent d'un conflit à asseoir l'état de droit, l'ONU contribue à la protection des civils, au renforcement de l'autorité de l'État, à la lutte contre l'impunité et à l'instauration d'une paix durable. Il s'agit notamment de veiller à ce que les auteurs d'infractions graves qui attisent et entretiennent les conflits aient à répondre de leurs actes.

105. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires a continué d'agir pour qu'en temps de conflit ou après un conflit, les pays puissent compter sur l'assistance coordonnée, cohérente et conjointe des organismes des Nations Unies afin de restaurer l'état de droit. La Cellule s'emploie à tirer parti des spécificités et des points forts de chacun de ses membres, en conjuguant interventions opérationnelles, analyse politique et intégration intersectorielle.

106. Pour garantir les meilleurs résultats possibles, il est indispensable que les États Membres étudient avec le Secrétariat les politiques et les meilleures pratiques de l'Organisation des Nations Unies avant que les organes délibérants ne décident de mettre en place ou d'appuyer de nouveaux dispositifs visant à assurer l'application du principe de responsabilité.

1. Appui aux autorités judiciaires nationales

107. En 2017/18, la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires a apporté en temps voulu un appui complet à 18 pays, dont certains étaient en situation de transition, pour qu'après le retrait des opérations de paix, ces derniers puissent continuer de compter sur des institutions de sécurité et de justice ouvertes à tous et responsables.

108. En République centrafricaine, l'ONU a concouru à l'entrée en activité de la Cour pénale spéciale, notamment à l'arrestation, au transfèrement et au placement dans un lieu de détention sûr des criminels présumés et de membres de premier plan des groupes armés. En République démocratique du Congo, l'appui apporté à l'appareil de justice militaire a abouti en 2017 à des condamnations historiques dans des affaires de viol, d'esclavage sexuel et d'attaques contre des civils. Au Mali, les arrestations et les jugements ont été plus nombreux grâce à l'aide dont a bénéficié le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En Afghanistan, le tribunal spécialisé et le bureau des procureurs, auxquels l'ONU prête son concours, ont réaffirmé leur détermination à combattre la corruption, tandis qu'au Darfour, les tribunaux ruraux ont bénéficié d'une assistance dans le règlement des différends fonciers entre communautés, qui alimentent le conflit.

2. Cours et tribunaux internationaux

109. Le Secrétariat a transmis à la Cour internationale de justice un dossier relatif à la demande d'avis consultatif sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965. En janvier 2018, j'ai choisi la Cour comme voie de règlement du litige frontalier entre le Guyana et la République bolivarienne du

18-12137 **31/42**

Venezuela. Je reste prêt à exercer mes bons offices auprès des deux États en marge du processus judiciaire.

- 110. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a fermé ses portes en décembre 2017, après avoir jugé les 161 personnes qui avaient été mises en accusation pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. En avril 2018, la division de La Haye du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a rendu son premier arrêt d'appel dans l'affaire Šešelj. En juin 2018, le Mécanisme a, pour la première fois, renvoyé pour jugement en Serbie une affaire d'outrage.
- 111. En 2017, nous avons offert un appui technique à la Commission de l'Union africaine et au Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud et franchi des étapes importantes en vue de l'établissement du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud.
- 112. Le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables a présenté son premier rapport à l'Assemblée générale, dans lequel il a fait le point des mesures qui ont été prises pour qu'il devienne totalement opérationnel.
- 113. À la demande du Conseil de sécurité, j'ai pris des dispositions pour constituer une équipe d'enquêteurs à l'appui des efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL à rendre des comptes en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par l'EIIL en Iraq.
- 114. Nous continuons de prêter notre concours à la Cour pénale internationale, conformément à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour, notamment en lui communiquant des informations et des éléments de preuve et en mettant à sa disposition des services et des installations, entre autres formes d'appui concret.

3. Promotion du droit international

- 115. Trois cours régionaux de droit international ont été proposés sur trois continents et 52 exposés ont été enregistrés pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies. En 2018, la Commission du droit international a célébré son soixante-dixième anniversaire et adopté deux grands instruments de droit international.
- 116. Tout aussi important est le processus en cours pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. L'Assemblée générale convoquera une conférence intergouvernementale pour examiner le texte de cet instrument. La réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, tenue en juin 2018, était consacrée à la question du bruit sous-marin anthropique, qui suscite un intérêt de plus en plus fort.

Justice et droit international : faits marquants

• Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a fermé ses portes en décembre 2017, après avoir jugé l'ensemble des 161 personnes mises en accusation pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

18-12137 **33/42**

- Au Guatemala, au Mali, au Mexique et en République démocratique du Congo, 184 victimes de violence sexuelle ont reçu l'assistance d'un conseiller juridique pour obtenir indemnisation et réparation.
- Plus de 320 représentants de 135 États ont bénéficié du programme de renforcement des capacités des organes conventionnels, qui permet également d'améliorer l'application par les pays des recommandations formulées par ces organes.

G. Désarmement

117. Le 24 mai, j'ai présenté mon programme en faveur du désarmement, qui prévoit l'adoption de mesures concrètes regroupées sous trois grands thèmes. Le premier, le désarmement au secours de l'humanité, suppose de retrouver une vision commune en vue de l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Comme le désarmement nucléaire est d'une importance vitale pour assurer la sécurité à l'échelle nationale, régionale et internationale, je m'emploierai à faciliter le dialogue pour permettre la tenue de négociations sur les moyens de réduire le nombre des armes nucléaires et, à terme, de les éliminer. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la clef de voute du désarmement nucléaire et du régime de nonprolifération. Je m'efforcerai, aux côtés de tous les États parties, de préserver la santé et la vitalité de cet instrument, en particulier dans le contexte des préparatifs de la Conférence d'examen de 2020, qui coïncidera avec le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. Je me réjouis par ailleurs qu'ait été adopté, le 7 juillet 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. C'est un événement historique qui témoigne de la volonté déterminée et légitime de la communauté internationale d'en finir une fois pour toutes avec la menace que représentent les armes nucléaires.

118. Je suis préoccupé par l'incertitude qui entoure le devenir du Plan d'action global commun, lequel permet de veiller au caractère pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran grâce à de strictes mesures de vérification. Tout doit être fait pour préserver les acquis dans ce domaine. Je trouve encourageante l'évolution récente de la situation dans la péninsule de Corée, notamment les moratoires sur les tirs de missile balistique à plus longue portée annoncés par la République populaire démocratique de Corée et la fermeture déclarée de son site d'essais nucléaires. Je me félicite de la tenue de sommets historiques entre les deux Corées et, plus récemment, entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. J'engage les parties à poursuivre leur dialogue pour parvenir à une dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule de Corée.

119. Il est inquiétant de constater que les armes chimiques continuent d'être utilisées. La violation répétée de ce tabou est encouragée par le climat d'impunité qui règne depuis la dissolution, en novembre 2017, du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. J'ai à maintes reprises plaidé en faveur de la création d'un mécanisme d'établissement des responsabilités qui soit indépendant, impartial et professionnel. Ceux qui emploient des armes chimiques doivent être traduits en justice et il sera indispensable de colmater les brèches qui fissurent l'architecture de non-prolifération.

120. Le deuxième thème de mon programme, un désarmement qui sauve des vies, replace l'être humain au centre de l'action que nous menons collectivement afin de contrôler les armes. Il s'agit de conclure de nouveaux partenariats pour créer une dynamique qui permette d'instaurer une sécurité durable en s'attaquant aux conséquences catastrophiques qu'ont les armes explosives et les armes de petit calibre pour les civils. L'Organisation des Nations Unies prendra des mesures concrètes,

comme la collecte de données sur les victimes déplorées parmi les civils et la tenue d'échanges de politiques et de pratiques recommandables entre les forces armées et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je soutiens les États Membres dans les efforts qu'ils font pour arrêter le texte d'une déclaration politique et pour fixer des limites à l'utilisation des armes explosives dans les zones peuplées. L'Organisation des Nations Unies créera également un mécanisme de financement spécial en vue de l'adoption de mesures coordonnées et durables de contrôle des armes de petit calibre dans les pays qui sont les plus touchés par la violence armée.

121. Le désarmement pour les générations futures est le troisième thème de mon programme. Les progrès de la science et de la technique sont certes porteurs de promesses, mais nous sommes bien conscients des risques et difficultés que présentent les armes autonomes, l'intelligence artificielle et les menaces cybernétiques. A la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, je rendrai compte de l'évolution de la situation dans les domaines de la science et de la technique et de ses effets potentiels sur la sécurité internationale et le désarmement. Pour être à la hauteur du défi, je crois nécessaire de prévoir tout un éventail de mesures et de mettre sur pied des coalitions multipartites. Pour ce qui est de la cybersécurité, des progrès considérables ont été accomplis par plusieurs groupes d'experts gouvernementaux, qu'il s'agisse de l'application du droit international, des normes cybernétiques, des règles et des principes de comportement responsable des États, ou des mesures de confiance et de renforcement des capacités. Pour faire mieux comprendre les questions de frontière technique, le Bureau des affaires de désarmement a entrepris de mettre au point, à l'intention des diplomates et de toutes les parties prenantes intéressées, un cours de formation en ligne qui sera lancé au mois d'octobre 2018.

122. En raison des divisions dont elle est depuis longtemps le théâtre, la Conférence du désarmement n'a pu s'acquitter convenablement de la mission qui lui incombe en tant qu'instance mondiale de négociation pour le désarmement multilatéral. Néanmoins, après une paralysie de 22 ans, on a pu observer certains signes encourageants lorsqu'en février 2018, la Conférence a créé cinq organes subsidiaires pour approfondir les débats techniques et faire en sorte que de nouveaux points d'accord soient trouvés pour toutes les questions de désarmement. Je suis également encouragé par les signes de revitalisation de la Commission du désarmement qui, pour la première fois en vingt ans, a inscrit un nouveau point à son ordre du jour, intitulé « mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », dans l'espoir d'empêcher une course aux armements dans l'espace, initiative mondiale de sécurité des plus importantes.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme

1. Contrôle des drogues

123. Dans le Rapport mondial sur les drogues de 2018, il est indiqué que plus de 31 millions de personnes souffrent de troubles liés à l'usage des drogues et que les opioïdes restent le pire fléau. En application du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui s'est tenue en 2016, l'Organisation des Nations Unies prête son concours aux gouvernements en privilégiant les politiques dont l'efficacité est avérée pour promouvoir la santé publique, les droits de l'homme et le développement. Les partenariats jouent un rôle clef. Ainsi, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale de la Santé ont publié conjointement une étude sur la possibilité de substituer un traitement aux peines généralement

18-12137 **35/42**

infligées aux toxicomanes. Je suis convaincu qu'il est efficace de conjuguer ainsi les activités menées pour atteindre les objectifs de développement durable et pour s'attaquer au problème mondial de la drogue, comme il ressort d'ailleurs d'un rapport sur les moyens d'améliorer la résilience face à la culture du pavot à opium dans l'État shan, au Myanmar, que l'ONUDC a établi en comparant 600 villages dont certains pratiquaient la culture du pavot et d'autres non (« Evidence for enhancing resilience to opium poppy cultivation in Shan State, Myanmar »).

2. Prévention du crime

124. La prévention des conflits et de la violence est l'une de mes priorités absolues. Tout comme la violence et les tensions intracommunautaires, les conflits à grande échelle sont souvent attisés par différentes formes de criminalité. Les taux d'homicide et de violence liés à la criminalité transnationale organisée restent élevés dans plusieurs régions du monde et risquent, lorsqu'ils ont trait aux trafics d'armes ou de produits de base, de mettre en échec l'action menée en faveur de la paix, de la protection des droits de l'homme et du développement durable.

125. Les femmes et les enfants demeurent particulièrement vulnérables face à la criminalité sous toutes ses formes, y compris des formes de cybercriminalité comme l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne, qui génèrent des recettes d'un montant estimatif de 1 500 milliards de dollars par an. Nous redoublons d'efforts pour mettre un terme à de tels crimes. Ainsi, grâce à l'aide apportée par l'Organisation, un pédophile qui s'était servi du dark Web pour avoir accès à plus de 80 enfants vivant dans trois pays et leur infliger des sévices a pu être arrêté et condamné.

126. Une de mes grandes préoccupations est de parvenir à trouver des solutions aux problèmes transfrontières, et notamment à enrayer les flux financiers illicites. En 2017, l'ONUDC et la CNUCED ont réussi à mettre au point, pour suivre ces flux, une méthodologie qui est actuellement à l'essai en plusieurs lieux et qui pourra éventuellement être appliquée plus largement. J'espère que dans un avenir proche nous trouverons des moyens efficaces d'empêcher le détournement des ressources publiques. À cet égard, nous avons renforcé nos partenariats avec la Banque mondiale et le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour prêter un concours encore plus efficace aux gouvernements qui sont déterminés à s'attaquer à la corruption, phénomène de plus en plus destructeur, qui a de graves conséquences sur le plan politique, puisqu'il gangrène les structures de l'État et sape la confiance que les peuples placent dans leurs gouvernements.

127. En juin 2018, nous avons lancé la toute première étude mondiale sur le trafic de migrants (*Global Study on Smuggling of Migrants*), qui recense les différents itinéraires et filières dans le monde, après avoir élargi, au mois de mai la composition de plusieurs dispositifs, comme le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. L'Organisation des Nations Unies est ainsi en mesure de trouver des solutions plus complètes face à ce problème et aux violations des droits de la personne dont il s'accompagne, comme l'esclavage sexuel et d'autres formes de travail servile.

3. Lutte contre le terrorisme international

128. Il ne fait aucun doute que le terrorisme, de par son caractère transnational, exige une réponse multidimensionnelle d'envergure internationale. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont à maintes reprises appelé à un renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et autorisé la création du Bureau de lutte contre le terrorisme en 2017. Cette année, le Bureau a été renforcé dans l'objectif d'améliorer la cohérence et la complémentarité des programmes des Nations Unies et de l'assistance technique apportée aux États

Membres pour les aider à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Une multiplicité de critères sont pris en compte, notamment les évaluations et l'analyse effectuées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que les demandes des États Membres.

129. Les partenariats stratégiques offrent la possibilité de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent par des mesures d'envergure. En mai 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a entrepris, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de mettre au point et d'appliquer des plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre l'extrémisme violent. À l'heure actuelle, plus des deux tiers de tous les projets des Nations Unies qui visent à empêcher les actes de terrorisme et l'extrémisme violent sont axès sur le pilier Prévention de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Au total, ce sont 16 entités des Nations Unies ou organisations internationales qui exécutent quelque 260 projets dans plus de 80 pays. Plus de 1 000 participants ont assisté à la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, les 28 et 29 juin 2018. La Conférence a été l'occasion de renforcer la coopération multilatérale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de décloisonner l'action menée et d'établir de nouveaux partenariats.

18-12137 **37/42**

Chapitre III

Renforcer l'Organisation

130. Pendant l'année écoulée, je me suis efforcé de réformer l'Organisation, afin qu'elle soit plus efficace et plus souple, qu'elle privilégie davantage l'action sur le terrain et qu'elle puisse mieux servir les États Membres et leurs populations. Jamais auparavant l'ONU ne s'était lancée dans une réforme de cette envergure.

Repositionner le système des Nations Unies pour le développement

131. Le 31 mai, l'Assemblée générale nous a donné le feu vert pour œuvrer au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et permettre à celui-ci d'appuyer le Programme 2030. La résolution adoptée ce jour-là offre au système le moyen d'être davantage que la somme de ses parties et de mener à bonne fin ce chantier. Le système s'est préparé à la transition dès l'adoption de la résolution et devrait commencer à fonctionner dans sa nouvelle configuration en janvier 2019.

132. L'année 2019 verra la mise en place progressive d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, mieux adaptées aux réalités des pays, plus attentives aux priorités nationales et dont les compétences auront été renforcées. Nous mettrons également en œuvre les mesures visant à redynamiser le réseau des coordonnateurs résidents, qui s'emploiera à coordonner les activités de développement des Nations Unies au niveau des pays et aura à répondre des résultats d'ensemble du système. Nous continuerons de tout faire pour favoriser la mise en commun des locaux et des services entre entités, de façon à économiser des ressources qui pourront être réaffectées à des programmes de développement.

133. Ces réformes, dont la réussite s'appréciera avant tout sur le terrain, sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, dont le rôle a été redéfini, et le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement sont déjà à pied d'œuvre et apporteront, à l'échelon qui convient, des solutions aux difficultés que rencontrent les pays et les équipes de pays des Nations Unies. Je compte sur les États Membres pour continuer d'appuyer ces efforts de réforme, notamment en fournissant au réseau des coordonnateurs résidents et au système dans son ensemble les ressources dont ils ont besoin. Car c'est une responsabilité collective que d'assurer le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Renforcer la cohérence des activités de paix et de sécurité

134. La réforme du pilier Paix et sécurité a pour objectif de rendre l'action du Siège de l'ONU plus cohérente, plus souple et plus efficace grâce à une approche holistique qui privilégie la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Pour remédier à la fragmentation des activités, il est prévu de passer d'un fonctionnement en départements séparés à un modèle intégré reposant sur la collaboration étroite de deux départements : le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix. Une structure politique et opérationnelle régionale unique, commune aux deux Départements, sera chargée de la gestion de toutes les activités politiques et opérationnelles ayant trait à la paix et à la sécurité. Au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont les moyens seront renforcés, rattachera le pilier aux efforts déployés et aux outils disponibles à l'échelle du système pour faire face à toutes les formes de conflits, de façon à favoriser une approche plus globale de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Le 5 juillet

2018, l'Assemblée générale a approuvé le projet de restructuration, qui sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Réformer la gestion

135. En octobre 2017, j'ai proposé d'instituer un nouveau modèle de gestion qui permette aux responsables de décider de la meilleure manière de mettre les ressources dont ils sont dotés au service de l'exécution des programmes et des mandats. Cela impliquera de leur ménager une plus grande latitude, tout en les tenant responsables de l'exécution des programmes et des budgets correspondants. Afin d'améliorer le soutien qui leur est apporté, il conviendra de rationaliser et de simplifier le cadre directeur, d'arrêter des orientations claires et de restructurer les départements actuellement chargés de la gestion et de l'appui, l'objectif étant de faciliter l'exécution de tous les programmes et d'offrir aux responsables des conseils en matière d'assurance qualité et des orientations stratégiques.

136. En juillet 2018, l'Assemblée générale a approuvé la réorganisation des actuels Département de la gestion et Département de l'appui aux missions en deux nouveaux départements, qui commenceront à fonctionner le 1^{er} janvier 2019. Ces deux départements seront au service de tout le Secrétariat : l'un fournira des orientations dans les domaines des stratégies, des politiques et de la conformité, l'autre sera chargé d'apporter un appui opérationnel et administratif au personnel d'encadrement. Ainsi transformée, l'Organisation sera plus souple, plus efficace, plus transparente et plus responsable, meilleure gestionnaire et davantage tournée vers l'action, et son fonctionnement décentralisé lui permettra de mieux appuyer ses activités normatives et opérationnelles.

Mettre fin au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

137. L'Organisation agit concrètement pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et s'emploie à mettre en place un dispositif afin de protéger et d'aider les victimes. Pour accélérer la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, j'ai élaboré, en coopération avec les États Membres, un pacte volontaire qui prévoit des mesures de prévention et d'action bien précises, place au premier plan l'intérêt des victimes et propose un ensemble d'outils de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui permettront aux missions de recenser, d'évaluer et d'atténuer les risques en suivant une démarche méthodique. En ce qui concerne le harcèlement sexuel, j'ai demandé aux hauts fonctionnaires d'améliorer les instructions, les informations et les services destinés au personnel et lancé un service d'assistance téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 pour que le personnel puisse obtenir des informations et recevoir de l'aide en toute confidentialité. Le Bureau des services de contrôle interne s'occupe d'instaurer une procédure accélérée d'enregistrement et de traitement des plaintes pour harcèlement sexuel. Enfin, une équipe d'enquête spécialisée est en cours de création.

Protéger les lanceurs d'alerte

138. Si l'on veut éliminer la fraude, la corruption, les atteintes sexuelles et les autres manquements à la déontologie, il est impératif de protéger les lanceurs d'alerte. Les fonctionnaires doivent pouvoir dénoncer les irrégularités sans crainte et en ayant la certitude que l'Organisation sanctionnera leurs auteurs. J'ai sensiblement renforcé à cette fin la politique de protection des lanceurs d'alerte, qui protège dorénavant les vacataires et les consultants contre les représailles et qui prévoit la possibilité de transférer dans d'autres services les auteurs de représailles (et non pas leurs victimes) à l'issue des enquêtes. Conforme désormais aux meilleures pratiques, cette politique sera revue périodiquement et des efforts seront faits pour la diffuser dans l'ensemble

39/42

de l'Organisation. Je m'emploie en outre à renforcer le Bureau de la déontologie et à accroître son indépendance.

Gérer le risque institutionnel

139. Compte tenu de la nature et de la complexité des risques auxquels l'Organisation est exposée, il incombe aux cadres de repérer et d'atténuer en amont les risques liés à leurs activités. L'Organisation a récemment achevé son évaluation des risques de fraude et de corruption, la première du genre, qui lui a permis de repérer les principaux domaines dans lesquels les cadres doivent agir sans délai et dans la durée.

Tirer parti de la technologie et de l'innovation

140. Moteur d'innovation et garantes d'une prise de décisions informée grâce aux données qu'elles permettent d'obtenir, les technologies de l'information et des communications occupent une place de plus en plus indispensable dans les activités de l'Organisation. Un large éventail d'outils d'analyse est désormais utilisé dans l'établissement des orientations stratégiques, la définition des politiques et la prise de décisions. D'autres outils, comme eLuna, le logiciel de traduction assistée par ordinateur, facilitent les travaux des services de conférence, tandis que le système électronique de gestion des carburants apporte un appui essentiel aux missions. Grâce à Umoja, nous pourrons bientôt disposer de tableaux de bord permettant de savoir en temps réel où en sont les départements et les bureaux dans l'exécution des programmes et l'utilisation des ressources budgétaires.

141. Dans le cadre de ma réforme de la gestion, une fois que les différents modules d'Umoja seront entrés en service, j'ai l'intention de communiquer des informations détaillées, en temps réel et facilement accessibles sur les différentes opérations de l'ONU relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, selon les normes établies à la faveur de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, dont l'objectif est de rendre facilement accessibles toutes les informations sur les dépenses consacrées au développement. La transparence en sera renforcée, et les États Membres et le grand public pourront ainsi avoir accès aux informations et les évaluer.

Améliorer l'application du principe de responsabilité grâce au budget de l'Organisation

142. Suite à mes propositions de réforme de la gestion, l'Assemblée générale a, en décembre 2017, approuvé ce qui constitue l'un des changements les plus importants apportés à la planification des programmes et à la procédure budgétaire de l'Organisation depuis les années 1970. À compter de 2020, le Secrétariat publiera un projet de budget-programme annuel, la durée de l'exercice étant ramenée de deux à un an. Pour la première fois, les États Membres trouveront réunies dans un même document les informations portant sur la planification et l'exécution des programmes, les résultats des évaluations et les besoins de financement. L'Assemblée générale sera à même d'examiner tous ces éléments au cours d'une seule session, au lieu d'y revenir à plusieurs sessions étalées sur trois ans. Gage d'une meilleure application du principe de responsabilité, ce document budgétaire nous permettra de mieux évaluer l'exécution des programmes et l'utilisation des ressources qui leur sont allouées.

Assurer la sécurité et le bien-être du personnel

143. L'Organisation continue, comme elle y est tenue, d'assurer la sécurité et le bienêtre de son personnel. La protection de plus de 50 entités des Nations Unies est gérée dans un cadre global sous l'égide du Secrétariat. Celui-ci élabore des politiques de sécurité à l'usage de l'ensemble du système, définit des procédures opérationnelles multidimensionnelles, informe des menaces, dispense des formations et aide les

entités à se préparer aux crises, l'objectif de cette stratégie étant de garantir que les activités et programmes des Nations Unies soient exécutés sans risque pour le personnel.

144. L'Organisation s'emploie également à offrir à tous les fonctionnaires des services de soutien psychosocial et sanitaire. Nous avons adopté une stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies, procédé à des évaluations des risques sanitaires dans les lieux d'affectation et défini des normes de sûreté et de qualité pour la prestation des soins de santé dans les locaux des Nations Unies.

145. Le personnel des Nations Unies intervenant dans des situations de plus en plus difficiles et dangereuses, assurer sa protection est ma priorité absolue. Les mesures que j'ai prises doivent aider l'Organisation à atteindre cet objectif sans se détourner des missions que lui confie la Charte.

18-12137 **41/42**

Chapitre IV

Conclusion

146. Le présent rapport aura donné au lecteur un aperçu des défis mondiaux qu'il nous faut relever à l'heure actuelle et des perspectives de progrès qu'ouvre le dialogue multilatéral dans un ordre international régi par des règles.

147. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, que nous fêterons en 2020, nous devons plus que jamais faire preuve d'imagination face aux événements qui se bousculent et aux difficultés qui ne cessent de surgir. La réalisation des objectifs de développement durable, objectifs interdépendants et globaux, élaborés avec un soin particulier par les États Membres et les parties concernées et inscrits dans le Programme 2030, est aujourd'hui bien engagée. N'oublions pas que la paix, le développement inclusif et durable et les droits de l'homme sont intrinsèquement liés, et que la prévention est la clef du succès.

148. L'ONU continue d'être le lieu où les États Membres, les organisations régionales et la société civile peuvent trouver des solutions aux problèmes globaux que nul pays ne saurait régler seul. Travailler ensemble dans un cadre multilatéral n'est pas une possibilité parmi d'autres : c'est notre seule issue.

18-12137 (F) 130818 130818

